

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 MARS 2013 A 20H00**

Présents : D. LEDENT, C. TIECHON, N. BOULLENGER, C. THIEBAUT,
G. LACOURTE, J. THOMAS, B. COUTURIER, J-P DHANGER,
P. GAGNAGE, D. CAPPUCCI, T. BRITVEC.

Absents : R. BODESCOT, G. LEDENT, P. JAN (pouvoir à Didier
LEDENT).

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. T. BRITVEC est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu du 28 janvier 2013 :

- Les dates de la fête communale sont les suivantes : samedi 31 août et dimanche 1^{er} et lundi 2 septembre 2013.
- Aménagement réserve salle des fêtes : M. le Maire informe le conseil d'un devis d'un montant de 2200 € pour les matériaux.
- Travaux bibliothèque : la Communauté de Communes du Plateau Picard a accordé une subvention de 4000 € au titre du fonds de concours du Plateau Picard.

3. Approbation des comptes administratif et de gestion 2012 :

M. le Maire présente le compte administratif 2012 de la commune aux conseillers municipaux. Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 131127.08 € et un excédent d'investissement de 342.45 €, soit un excédent global de 131469.53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2012, identiques, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 131127.08 € et un excédent d'investissement de 342.45 €, soit un excédent global de 131469.53 €. Ces résultats seront repris au budget primitif 2013 : Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 131 127.08€ et Ligne 002 : Excédent de résultat d'investissement reporté (R002) : 342.05 €.

4. Subventions aux associations :

Chaque année, le Conseil Municipal verse des subventions à différentes associations. Le tableau ci-après reproduit les subventions accordées en 2012 et qui sont proposées pour renouvellement en 2013 :

	6574 : Subv aux associations et pers de droit privé	
	2012	Proposition 2013
Jeanne d'Arc	500,00 €	500,00 €
Vie Libre	80,00 €	80,00 €
Club de l'Aronde	200,00 €	200,00 €
AME	800,00 €	800,00 €
ACPG	110,00 €	110,00 €
AS LA Neuwilleroy	150,00 €	150,00 €
Elus du Quartier La Neuwilleroy	120,00 €	120,00 €
Forain fête communale	50,00 €	50,00 €
Comité des fêtes	700,00 €	700,00 €
Association Croix et Calvaires	17,00 €	40,00 €
Secours Catholique	100,00 €	100,00 €
Judo Club d'Hémévillers	50,00 €	50,00 €
Association Sportive Collège Abel Didelet	100,00 €	100,00 €
TOTAL	2977,00 €	3 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions pour 2013.

5. Amortissement Réseau du Ro You :

Il existe dans l'inventaire de la commune, une somme inscrite au compte 21532 pour 150,80 €, qui représente le montant investi par la commune pour la pose d'un tuyau dans le chemin du Ro You pour l'assainissement des eaux pluviales.

La Commune n'est pas obligée de pratiquer l'amortissement, cependant ce type de dépenses doit obligatoirement être amorti. Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour définir la durée d'amortissement de ce réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'amortissement du réseau sera effectué sur une année, et sera inscrit au budget primitif 2013.

6. Indemnité Gardiennage Eglise :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité de 200 € pour l'année 2013 à Mme MALRAIN à titre d'indemnités pour le gardiennage de l'église communale.

7. Information réaménagement de prêt :

Suite à la renégociation du prêt auprès du Crédit Agricole, les conditions suivantes ont été obtenues :

Durée restante du prêt : 168 mois. Périodicité trimestrielle - Montant des échéances après réaménagement : 3495,96 €. Montant des pénalités : 9348,97 € - Montant de l'économie réalisée par le réaménagement : 21 111,45 €

8. Autorisation de signature Avenant Convention ACTES :

La commune a signé une convention en 2010 avec la Sous-préfecture pour la télétransmission des actes réglementaires.

Il convient de signer un avenant pour pouvoir effectuer la télétransmission des documents budgétaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention ACTES avec la Sous-Préfecture, pour la télétransmission des actes budgétaires.

9. La Fête communale :

La fête communale aura lieu le samedi 31 août et les 1er et 2 septembre 2013.

Nous avons reçu un devis du Groupe Lamplighters, pour 500 €, pour l'animation du samedi soir, avec la fourniture d'une sono. Des jeux de lumière à fournir ont été réservés auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Nous avons également une proposition de l'amicale d'Estrées Saint Denis, pour l'animation du dimanche après-midi, pour 450 €, aubade d'une heure, une heure et demi, et une légère collation à prévoir à l'issue de la prestation.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

10. Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la sacristie a été repeinte par les employés communaux. A cette occasion, un Christ a été remis en état, et M. le Maire propose au Conseil de refaire le calvaire qui était anciennement situé au niveau de la Cavée de Pont avec ce Christ. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.
- Notre député Olivier DASSAULT a attribué un don à la commune de 500 € à titre de participation à la classe de découverte de Moyenneville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce don. Un don du même montant a également été attribué à l'AME pour la réception de nos amis tchèques et anglais en juillet prochain.

- Eclairage public : il conviendrait de faire réaliser un bilan par la SICAE car les ampoules doivent fréquemment être changées. Notamment, les lampadaires situés rue Eugène Boullenger qui sont équipés de lampes au carbure.
- Le Syndicat Scolaire s'est réuni pour adopter son compte administratif et a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.
- Problème des places de stationnement rue du Puits Becquet. Les voitures de plus en plus nombreuses gênent la circulation. Par ailleurs, les piétons ne peuvent pas circuler correctement sur les trottoirs et sont souvent obligés de marcher sur la chaussée.
- Sécurité routière : un courrier a été envoyé à l'UTD de Saint Just en Chaussée pour demander l'étude d'une solution pour le pont de Chemin de fer : à ce jour pas de réponse.
- Réunion de la commission des travaux : les points suivants ont été étudiés : monument aux morts, columbarium du cimetière, rue du Parc, salle des fêtes, gouttière et sacristie à l'église, bibliothèque, porte du café, préau de l'école et toiture du porche à côté de la mairie : ces travaux vont faire l'objet d'une étude financière et la décision sera prise au moment du vote du budget primitif 2013, à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Prochain Conseil Municipal : lundi 25 mars 2013 à 20h00.